

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2026

FAVORISER LA CRÉATION ET LA REPRISE D'ENTREPRISES SOUS FORME DE SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES ET PARTICIPATIVES ET DE SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES D'INTÉRÊT COLLECTIF - (N° 2603)

Tombé

N° CF30

AMENDEMENT

présenté par
M. Castellani, rapporteur

ARTICLE 3

Au début de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« L'abattement fixe prévu au premier alinéa du présent 1 »,

les mots :

« Cet abattement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.